

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil de la MRC située au 2727, boulevard Dionne à Saint-Georges, le 26 novembre 2025, à 19 h 30. Sont présents :

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| M. Simon Talbot | La Guadeloupe |
| M. Denis Levesque | Lac-Poulin |
| Absent | Notre-Dame-des-Pins |
| M. Marc Cloutier | Saint-Benoît-Labre |
| M. Martin Rodrigue | Saint-Côme-Linière |
| M. Carl Gilbert | Saint-Éphrem-de-Beauce |
| M. Francis Bélanger | Courcelles-Saint-Évariste |
| M. Jean-Philippe Mercier | Saint-Gédéon-de-Beauce |
| Mme Manon Bougie | Saint-Georges |
| M. Michel Breton | Saint-Hilaire-de-Dorset |
| Mme Karine Champagne | Saint-Honoré-de-Shenley |
| M. Yvan Paré | Saint-Martin |
| Absent | Saint-Philibert |
| M. Berthier Grondin | Saint-René |
| Mme Julie Hébert | Saint-Simon-les-Mines |
| M. Michel Marquis | Saint-Théophile |

Accompagnés de monsieur Eric Paquet, directeur général, et de monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte. Le directeur général préside l'assemblée dans l'attente du processus d'élection.

2025-11-146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Carl Gilbert, appuyé par monsieur Martin Rodrigue et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Élections :
 - 3.1 Durée du mandat à la préfecture (projet de loi 57);
 - 3.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
 - 3.3 Explication de la procédure d'élection;
 - 3.4 Dépôt des mises en candidature pour les postes de préfet, préfet suppléant et pour les membres du comité administratif ;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

- Élection au poste de préfet;
 - Élection au poste de préfet suppléant;
 - Élection des membres du comité administratif;
 - Nomination des membres du comité administratif;
 - Destruction des bulletins de vote (s'il y a lieu);
 - Signataires des effets bancaires;
 - Nomination des différents comités;
4. Gestion administrative et financière :
- 4.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 octobre 2025;
 - 4.2 Prévisions budgétaires 2026;
 - 4.3 Adoption du budget par partie;
 - 4.4 Adoption des quotes-parts 2026;
 - 4.5 Fixation du taux d'intérêt sur arrérages;
 - 4.6 Taux horaires service de génie;
 - 4.7 Adoption du calendrier des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires pour l'année 2026;
 - 4.8 Projet d'entente services informatiques 2026;
 - 4.9 Suivi travaux siège social;
 - 4.10 Entretien hivernal stationnement siège social;
 - 4.11 Services juridiques de première ligne;
 - 4.12 PAVL/ Plan d'intervention;
 - 4.13 Provisions et radiations FLI/FLS/PAUPME 2025;
 - 4.14 Vente pour non-paiement des impôts fonciers/ Frais de dossier;
 - 4.15 Listes des comptes;
5. Dossiers régionaux :
- 5.1 Entente sectorielle de développement de la culture 2022-2027/ Avenant 2;
6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
- 6.1 Certificat de conformité :
 - Règlement 351 de la municipalité de Saint-Philibert;
 - 6.2 Avis à la CPTAQ/ Hydro-Québec (poste électrique La Guadeloupe);
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
- 9.1 États financiers mensuels;
10. Divers :
- 10.1 Projet Beauce-Manitoba;
 - 10.2 Motion de félicitations/ Destination Beauce;
 - 10.3 Administrateur FQM
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

**ÉLECTIONS POUR LES POSTES DE PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT
ET POUR LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

2025-11-147

DURÉE DU MANDAT DE LA PRÉFECTURE

Attendu que l'article 160 du *Code municipal du Québec* (rlrq, c. c-27.1) prévoit que le conseil d'une municipalité régionale de comté élit, parmi les maires de son territoire, un préfet ;

Attendu que l'article 162 du *Code municipal du Québec* stipule que le mandat du préfet est d'une durée de quatre (4) ans, à moins qu'une résolution du conseil de la MRC ne fixe la durée du mandat à deux (2) ans ;

Attendu que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan juge opportun de maintenir la durée du mandat du préfet à deux (2) ans ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur Michel Marquis et résolu à l'unanimité :

1. Que le mandat à la préfecture de la MRC de Beauce-Sartigan soit fixé à deux (2) ans, conformément à l'article 162 du *Code municipal du Québec* ;
2. Que la présente résolution entre en vigueur à compter de la date de l'élection du prochain préfet ;
3. Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour information.

2025-11-148

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉLECTION**

Il est proposé par madame Manon Bougie, appuyée par monsieur Denis Lévesque et résolu à l'unanimité, que messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

EXPLICATION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

La procédure d'élection adoptée le 17 janvier 2018 est expliquée aux maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

Le président d'élection demande les bulletins de mise en candidature.

AU POSTE DE PRÉFET

Le président d'élection fait la lecture d'une première candidature reçue, soit celle de monsieur Francis Bélanger, maire de la municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, proposée et appuyée par madame Karine Champagne, mairesse

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, et par monsieur Martin Rodrigue, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Le président d'élection fait la lecture d'une seconde candidature reçue, soit celle de monsieur Yvan Paré, maire de la municipalité de Saint-Martin, proposée et appuyée par madame Manon Bougie, mairesse de la Ville de Saint-Georges et par monsieur Jean-Philippe Mercier, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Étant donné qu'il y a deux candidatures, il y aura donc élection.

Après avoir réalisé le décompte du vote, monsieur Francis Bélanger est déclaré dûment élu au poste de préfet de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période deux (2) ans.

AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection fait la lecture d'une première candidature reçue, soit celle de madame Manon Bougie, mairesse de la Ville de Saint-Georges, proposée et appuyée par monsieur Marc Cloutier, maire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre, et par monsieur Francis Bélanger, maire de la municipalité de Courcelles-Saint-Évariste.

Le président d'élection fait la lecture d'une seconde candidature reçue, soit celle de monsieur Yvan Paré, maire de la municipalité de Saint-Martin, proposée et appuyée par monsieur Berthier Grondin, maire de la municipalité de Saint-René, et par monsieur Martin Rodrigue, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Étant donné qu'il y a deux candidatures, il y aura donc élection.

Après avoir réalisé le décompte du vote, madame Manon Bougie est déclarée dûment élue au poste de préfète suppléante de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet et la préfète suppléante sont membres d'office.

AU SIÈGE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué à la représentante de la Ville de Saint-Georges, madame Manon Bougie.

Madame Bougie occupant déjà le siège réservé à la préfète suppléante, le président d'élection recueille les candidatures pour le siège numéro 1.

Le président d'élection fait la lecture d'une première candidature reçue, soit celle de monsieur Carl Gilbert, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, proposée et appuyée par monsieur Francis Bélanger, maire de la

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, et par madame Manon Bougie, mairesse de la ville de Saint-Georges.

Le président d'élection fait la lecture d'une deuxième candidature reçue, soit celle de monsieur Martin Rodrigue, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière, proposée et appuyée par monsieur Carl Gilbert, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, et par monsieur Michel Breton, maire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

Le président d'élection fait la lecture d'une troisième candidature reçue, soit celle de monsieur Yvan Paré, maire de la municipalité de Saint-Martin, proposée et appuyée par madame Karine Champagne, mairesse de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, et par monsieur Jean-Philippe Mercier, maire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce.

Étant donné qu'il y a trois candidatures, il y aura donc élection.

Après avoir réalisé le décompte du vote, monsieur Yvan Paré est déclaré dûment élu au siège numéro 1 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 2

Le président d'élection fait la lecture d'une première candidature reçue, soit celle de monsieur Carl Gilbert, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, proposée et appuyée par monsieur Francis Bélanger, maire de la municipalité de Courcelles-Saint-Évariste et par madame Manon Bougie, mairesse de la ville de Saint-Georges.

Le président d'élection fait la lecture d'une deuxième candidature reçue, soit celle de monsieur Martin Rodrigue, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière, proposée et appuyée par monsieur Carl Gilbert, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, et par monsieur Michel Breton, maire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

Le président d'élection fait la lecture d'une troisième candidature reçue, soit celle de monsieur Simon Talbot, maire de la municipalité de la Guadeloupe, proposée et appuyée par monsieur Francis Bélanger, maire de la municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, et par monsieur Michel Breton, maire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

Étant donné qu'il y a trois candidatures, il y aura donc élection.

Après avoir réalisé le décompte du vote, monsieur Carl Gilbert est déclaré dûment élu au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

AU SIÈGE NUMÉRO 3

Le président d'élection fait la lecture d'une première candidature reçue, soit celle de madame Karine Champagne, mairesse de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, proposée et appuyée par monsieur Francis Bélanger, maire

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

de la municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, et par madame Manon Bougie, mairesse de la ville de Saint-Georges.

Le président d'élection fait la lecture d'une deuxième candidature reçue, soit celle de monsieur Simon Talbot, maire de la municipalité de la Guadeloupe, proposée et appuyée par monsieur Francis Bélanger, maire de la municipalité de Courcelles-Saint-Évariste, et par monsieur Michel Breton, maire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

Le président d'élection fait la lecture d'une troisième candidature reçue, soit celle de monsieur Martin Rodrigue, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière, proposée et appuyée par monsieur Carl Gilbert, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, et par monsieur Michel Breton, maire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

Étant donné qu'il y a trois candidatures, il y aura donc élection.

Après avoir réalisé le décompte du vote, madame Karine Champagne est déclarée dûment élue au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une période d'un an.

2025-11-149

NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections aux postes de préfet, préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 1, 2 et 3;

Il est proposé par madame Julie Hébert, appuyée par monsieur Martin Rodrigue et résolu à l'unanimité, que :

- M. Francis Bélanger soit nommé au poste de préfet;
- Mme Manon Bougie soit nommée au poste de préfète suppléante;
- M. Yvan Paré soit nommé au siège 1 du comité administratif;
- M. Carl Gilbert soit nommé au siège 2 du comité administratif;
- Mme Karine Champagne soit nommée au siège 3 du comité administratif.

Note au procès-verbal : M. Francis Bélanger, préfet, préside l'assemblée.

2025-11-150

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE

Il est proposé par monsieur Michel Marquis, appuyé par monsieur Simon Talbot et résolu unanimement, de procéder à la destruction des bulletins de vote.

2025-11-151

SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan modifie les autorisations de signature des effets bancaires afin que soient autorisés Francis Bélanger, préfet, Manon Bougie, préfète suppléante, Éric Paquet,

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

directeur général, et Luc Bergeron, directeur général adjoint, à signer l'ensemble des effets bancaires, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

Les pouvoirs des représentants mentionnés dans la présente résolution devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux.

2025-11-152

**NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SUR LES
COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE CERTAINES LOIS OU PAR
DÉCISION DU CONSEIL**

Il est proposé par monsieur Michel Breton, appuyé par monsieur Berthier Grondin et résolu unanimement, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux comités suivants :

COMITÉS OBLIGATOIRES EN VERTU DE LA LOI (RÉMUNÉRÉS)

Membres du comité de sécurité publique

Siège 1: Denis Levesque (échéance novembre 2026)
Siège 2: Marc Cloutier (échéance novembre 2026)
Siège 3: Simon Talbot (échéance novembre 2027)
Siège 4: Berthier Grondin (échéance novembre 2027)
Siège 5: Tom Redmond pour la Ville de Saint-Georges
Siège 6: Manon Bougie pour la Ville de Saint-Georges

Commission d'aménagement (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Les membres du comité administratif (rémunéré si séance différente du comité administratif)

Membres du bureau des délégués

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office
Poste numéro 2 : Manon Bougie
Poste numéro 3 : Martin Rodrigue

Comité consultatif agricole

Siège 1 : Le préfet et/ou le préfet suppléant
Siège 2 : Yvan Paré
Siège 3 : Philippe Breton pour la Ville de Saint-Georges
3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

COMITÉS EXTERNES (NON RÉMUNÉRÉS)

Comité de planification stratégique

Représentant Ville : Manon Bougie
Représentant MRC : Karine Champagne

Table logement social (au besoin)

Martin Rodrigue

Comité d'analyse des projets PDT :

Les membres du comité administratif

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)

Préfet : Francis Bélanger
Mme Manon Bougie

Office d'habitation du Sud de la Chaudière

1 poste MRC : Denis Lévesque
1 poste Ville : Olivier Duval

Conseil économique de Beauce :

Yvan Paré
Michel Marquis
(Mairesse de Saint-Georges ou substitut) Manon Bougie
Directeur général (membre invité)

Comité culturel :

Karine Champagne
Direction générale de la MRC
Agente de développement culturel
4 représentants du milieu culturel

Cour municipale commune :

Préfet Francis Bélanger

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière :

Au CA et à l'AGA : _____

Fondation de la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

Eric Paquet

Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :

Préfet et/ou préfet suppléant

Transport autonomie Beauce-Etchemins (Conseil d'administration) :

Karine Champagne
Substitut : Michel Marquis

Comité investissement commun (FLS-FLI) :

Simon Talbot
Tom Redmond pour la Ville de Saint-Georges

Comité de vigilance régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :

Direction générale de la MRC

Comité socioéconomique de la Chambre de commerce :

Préfet

Destination Beauce :

Manon Bougie
Substitut : Jean-Philippe Mercier

Plan climat :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

Un représentant de la ville : Manon Bougie
Un représentant de la MRC : Carl Gilbert

Comité consultatif régional/ ministère de la Famille
Karine Champagne

2025-11-153

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 22 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par monsieur Carl Gilbert, appuyé par monsieur Michel Breton et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 22 octobre 2025 tel que rédigé par le directeur général.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

2025-11-154

**ADOPTION DU BUDGET 2026 – PARTIE 1 – MUNICIPALITÉS
RURALES**

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Martin Rodrigue et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 1 du budget 2026 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 1 totalise 1 517 606 \$ et comprend une quote-part totale de 585 746 \$ provenant des municipalités rurales et une affectation de surplus de 52 973 \$.

Madame Manon Bougie, mairesse de la Ville de Saint-Georges, n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2025-11-155

**ADOPTION DU BUDGET 2026 – PARTIE 2 – BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES**

Il est proposé par monsieur Simon Talbot, appuyé par monsieur Michel Marquis et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 2 du budget 2026 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 2 totalise 759 666 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2025-11-156

**ADOPTION DU BUDGET 2026 – PARTIE 3 – MUNICIPALITÉS
RURALES ET VILLE DE SAINT-GEORGES**

Il est proposé par monsieur Carl Gilbert, appuyé par monsieur Jean-Philippe Mercier et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 3 du budget 2026 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 3 totalise 4 600 544 \$. Il comprend une quote-part totale de 1 549 692 \$ et une affectation de surplus de 35 000 \$.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

Il prévoit aussi des sommes dédiées au volet du développement économique (CEB), soit 510 500 \$ financés à raison de 375 000 \$ via le FRR et 135 000 \$ selon la population.

2025-11-157

ADOPTION DU BUDGET 2026 – PARTIE 4 – INSPECTION RÉGIONALE

Il est proposé par monsieur Martin Rodrigue, appuyé par monsieur Michel Marquis et résolu à l'unanimité, d'adopter la partie 4 du budget 2026 telle que présentée et expliquée par le directeur général.

Le budget de la partie 4 totalise 308 370 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie 3 à titre de revenu.

Les maires des municipalités n'étant pas liées à cette entente n'ont pas participé aux délibérations.

2025-11-158

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2026

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jean-Philippe Mercier et résolu à l'unanimité, de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2026 aux municipalités concernées, et ce, selon le tableau présenté par le directeur général et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eau municipaux et régionaux, de même que dans le cadre des services offerts par le Service de génie municipal.

2025-11-159

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉLAGES

Il est proposé par monsieur Denis Lévesque, appuyé par madame Julie Hébert et résolu à l'unanimité, de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2025-11-160

TAUX HORAIRES SERVICE DE GÉNIE

Attendu qu'un tableau des tarifs appliqués en 2025 est déposé aux élus;

Attendu que les taux actuels assurent le financement des coûts du service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu unanimement, de maintenir les taux horaires actuels pour l'année 2026 ainsi que le tarif annuel de base pour soutien technique en ingénierie à 2 000 \$ par municipalité.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

Note : Madame Manon Bougie, mairesse de Saint-Georges, n'a pas participé aux délibérations.

2025-11-161

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2026

Il est proposé par madame Manon Bougie, appuyée par madame Julie Hébert et résolu à l'unanimité, que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2026:

| 2026 | Comité administratif 16 h | Séance régulière 19 h 30 |
|-------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| Janvier | 13 (La Guadeloupe) | 21 |
| Février | 10 (Saint-Gédéon-de Beauce) | 18 |
| Mars | 11 | 18 |
| Avril | 8 | 15 |
| Mai | 13 | 20 |
| Juin | 10 | 17 |
| Juillet | 8 | - |
| Août | 12 | 19 |
| Septembre | 9 | 16 |
| Octobre | 14 | 21 |
| Novembre | 18 | 25 |
| Décembre | 9 | - |

Note : Il est convenu que le comité exécutif prendra position sur l'heure et les dates des rencontres lors de leur première réunion en décembre. Le calendrier ci-dessus sera modifié s'il y a lieu et fera partie intégrante de la présente résolution.

2025-11-162

PROJET D'ENTENTE SERVICES INFORMATIQUES 2026

Attendu l'entente existante entre la Ville de Saint-Georges et la MRC pour la fourniture de services de support informatique;

Attendu que des modifications doivent être apportées à l'entente afin de renouveler celle-ci;

Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyée par monsieur Simon Talbot et résolu unanimement, de renouveler l'entente pour les services de support informatique avec la Ville de Saint-Georges et d'autoriser le préfet, monsieur Francis Bélanger, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

SUIVI RÉFLECTION CENTRE ADMINISTRATIF

Le directeur général informe les élus que les travaux de rénovation du centre administratif sont terminés.

2025-11-163

ENTRETIEN HIVERNAL STATIONNEMENT DU SIÈGE SOCIAL

Attendu que la MRC a sollicité une offre de services d'une durée de trois (3) ans pour le déneigement du siège social, soit pour la période hivernale 2025-2028;

Attendu que la seule offre reçue provient de la compagnie Terre en gros inc. pour un montant total de 34 925 \$ plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Berthier Grondin, appuyé par monsieur Jean-Philippe Mercier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services de Terre en gros inc., et ce, pour un montant total de 34 925 \$ plus les taxes applicables.

2025-11-164

SERVICES JURIDIQUES DE PREMIÈRE LIGNE

Attendu l'offre de services de première ligne faite par la firme Lavery;

Il est proposé par monsieur Michel Marquis, appuyé par monsieur Yvan Paré et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Lavery pour le forfait de base au montant de 950.00 \$ plus les taxes applicables.

2025-11-165

PAVL/ PLAN D'INTERVENTION

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention (PI) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan a pris connaissance du plan, qu'il le considère comme étant conforme au regard des critères d'appréciation de ce volet et qu'il devient le plan d'intervention;

Attendu que la résolution n'est pas un engagement du bénéficiaire et des municipalités le composant à réaliser les travaux indiqués dans le plan d'intervention;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Breton, appuyé par monsieur Berthier Grondin et résolu unanimement, d'approuver et d'adopter le Plan d'intervention tel que déposé.

2025-11-166

PROVISIONS ET RADIATIONS FLI/ FLS/ PAUPME 2025

Le directeur général dépose aux élus un document contenant la liste des mauvaises créances FLI, FLS, PAUPME 2025, dont il faut procéder à la radiation;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

Il est proposé par madame Manon Bougie, appuyée par monsieur Michel Marquis et résolu unanimement, d'autoriser la radiation des mauvaises créances FLI, FLS, PAUPME apparaissant sur le document déposé.

2025-11-167

VENTE POUR LE NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS/ FRAIS DE DOSSIER

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan doit procéder à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes à la demande des municipalités régies par le Code municipal ou à la demande du Centre scolaire, tel que stipulé aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

Attendu que l'article 1033 du Code municipal permet à la MRC de fixer, par résolution, des frais d'honoraires pour cette procédure;

Attendu que l'analyse des tâches reliées à cette procédure implique du temps de traitement par le personnel de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu unanimement:

- Que la MRC de Beauce-Sartigan fixe des frais de cinq cents dollars (500 \$) pour chaque dossier qui lui est soumis pour la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, et ce, dans le cadre des procédures de vente pour taxes;
- Qu'une copie de la résolution soit transmise aux municipalités locales de la MRC de Beauce-Sartigan et au Centre de services scolaires de la Beauce-Etchemins.

2025-11-168

LISTES DES COMPTES

Le directeur général dépose aux maires la liste des comptes à accepter en date du 20 novembre 2025.

| À L'ORDRE DE | MONTANT | OBJET |
|--|--------------|----------------------------------|
| Télus Cellulaire | 827.26 \$ | Cellulaires / Octobre |
| Télus | 46.79 \$ | Ligne de fax / Octobre |
| Beneva Groupe Financier | 8 930.51 \$ | Remises / Octobre |
| Yves Doyon | 2 231.69 \$ | Formation pompier |
| Interconnexions LD | 160.70 \$ | Lignes SIP Octobre |
| Hydro- Québec | 1 576.94 \$ | Du 07-09-2025 au 06-10-2025 |
| Ministère du Revenu du Québec | 29 412.58 \$ | Remises 1er au 15 Octobre |
| Visa Desjardins | 2 034.95 \$ | Repas /Cellulaire/Fournitures |
| Pierre-Olivier Paradis | 20 000.00 \$ | RénoRégion PRR0133 |
| Simone Quirion | 25 000.00 \$ | RénoRégion PRR0132 |
| Pitney Bowes | 194.12 \$ | Location timbreur |
| Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière | 2 346.54 \$ | REER Octobre / Luc Bergeron |
| Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière | 3 647.40 \$ | REER Octobre / Pier-Luc Rancourt |
| Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière | 1 610.40 \$ | REER Octobre / Hugo Coulombe |
| Éric Paquet | 2 349.13 \$ | REER Octobre |

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Le 26 novembre 2025

| À L'ORDRE DE | MONTANT | OBJET |
|---|---------------|--|
| SCFP-Section locale 3590 | 2 026.90 \$ | Remises Octobre |
| Beneva, Services Financiers | 12 789.08 \$ | Remises RRFS-FTQ Octobre |
| Ministère du Revenu du Québec | 20 468.20 \$ | Remises du 16 au 31 Octobre |
| Receveur général du Canada | 20 823.19 \$ | Remises Octobre |
| Rémunération employés | 126 602.66 \$ | Octobre |
| Rémunération élus | 8 187.32 \$ | Octobre |
| Annie Aubé | 2 945.04 \$ | Entretien ménager Octobre Boues de fosses septiques - Septembre |
| Ville St-Joseph | 166 674.59 \$ | |
| Décorations d'auto Trim Line | 12 792.12 \$ | Entretien piste cycl. 4e vers de 4 |
| École Nationale des pompiers | 4 255.50 \$ | Formation des pompiers |
| Municipalité de La Guadeloupe | 14 520.00 \$ | Formation des pompiers |
| Municipalité de St-Théophile | 25 089.33 \$ | Projet PDT |
| TOTAL : | | 517 542.94 \$ |
| Annick Fontaine | 320.00 \$ | Gestion facebook culture |
| Artisan du Café | 1 254.21 \$ | Fournitures - café / Location |
| BA Évaluation | 5 221.78 \$ | Honoraires - Octobre |
| Contrôle Solutech Inc. | 317.16 \$ | Appel de service |
| Culture Capitale Nationale et Chaudière-App | 1 750.00 \$ | Adhésion / Prix du patrimoine 2026 |
| Coopérative de travail l'Enclume | 5 975.83 \$ | Révision schéma d'aménagement |
| Cyber 3D | 377.12 \$ | MAJ Windows 10 |
| Équipement de bureau Demers | 249.87 \$ | Fournitures |
| Esri Canada Ltée | 1 346.43 \$ | Logiciel ArcGis |
| Direction de la Gestion du Fonds | 792.00 \$ | Mutations - Octobre |
| Eqip Solutions experts-conseils | 1 427.99 \$ | Travaux MRC |
| Les Immeubles 118 Inc. | 603.62 \$ | Travaux Barrage Sartigan |
| Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset | 1 166.00 \$ | Fonds des aînés Honoraires travaux secteur Cumberland |
| Lavery | 759.41 \$ | |
| Englobe | 2 837.01 \$ | Travaux MRC |
| IciMédias | 1 634.65 \$ | Avis publics |
| Forfait Renaud Doyon | 229.95 \$ | Travaux piste cyclable |
| Michel Larouche, consultant RH | 804.83 \$ | Maintien équité salariale |
| Mini Pavages J.P. Poulin | 1 149.75 \$ | Travaux piste cyclable |
| Office Habitation du Sud des Appalaches | 7 165.00 \$ | Aide financière |
| Protoma | 7 285.10 \$ | Honoraires - Plan climat |
| Publications du Québec | 16.35 \$ | Normes ouvrages routiers |
| Réfrigération J.P. | 427.32 \$ | Changer filtreur unité climatisation |
| Xerox Canada | 224.22 \$ | Frais photocopieur Support info Sept-Oct / Travaux Barrage |
| Ville St-Georges | 6 544.96 \$ | |
| TOTAL: | | 49 880.56 \$ |

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

| À L'ORDRE DE | MONTANT | OBJET |
|-----------------------|--------------------|------------------|
| 9290-0034 Québec Inc. | 1 036.60 \$ | Paiement en trop |
| TOTAL | 1 036.60 \$ | |

Il est proposé par madame Julie Hébert, appuyée par monsieur Simon Talbot et résolu unanimement, d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes énumérés ci-dessus. Les dépenses défrayées au moyen de la carte de crédit par le directeur général ont été vérifiées et validées par le préfet.

2025-11-169

**ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
2022-2027/ AVENANT 2**

**SIGNATURE DE L'AVENANT À L'ENTENTE SECTORIELLE DE
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE LA CHAUDIÈRE-
APPALACHES 2022-2027**

Attendu que la MRC de L'Islet, les MRC de la Chaudière-Appalaches, la Ville de Lévis, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé, le 29 août 2022, une entente sectorielle visant à positionner la Chaudière-Appalaches comme une région où la culture constitue un moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité;

Attendu qu'un premier avenant de prolongation a déjà été signé afin de poursuivre l'Entente jusqu'au 31 mars 2027;

Attendu que les parties souhaitent maintenant signer un nouvel avenant afin d'y intégrer la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) comme nouveau partenaire financier et signataire, de bonifier les contributions financières et de reporter la durée de l'Entente jusqu'au 29 août 2027;

Attendu que les sommes supplémentaires versées par les MRC proviennent de leur Entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), et que toute contribution des MRC dans ce cadre entraîne une contribution équivalente du MCC, doublant ainsi l'effet des investissements;

Attendu que les autres clauses de l'Entente sectorielle initiale demeurent inchangées et continuent de s'appliquer;

En conséquence, il est proposé par madame Manon Bougie, appuyée par madame Karine Champagne et résolu unanimement :

1. D'autoriser la signature de l'avenant à l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2027;
2. De prendre acte des modifications prévues, soit :
 - L'ajout de la SODEC comme partenaire financier et signataire;
 - La bonification des contributions financières des MRC et du MCC, rendue possible grâce aux Ententes de développement culturel conclues sur chaque territoire;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

- La prolongation de l'Entente sectorielle jusqu'au 29 août 2027;
- 3. D'autoriser le préfet, monsieur Francis Bélanger, à signer, pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan, tout document relatif à cet avenant.

2025-11-170

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 351 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 236**

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, lors de sa séance tenue le 3 novembre 2025, a adopté le Règlement 351 modifiant le Règlement de zonage 236;

Considérant que la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 4 novembre 2025;

Considérant que le Règlement 351 a pour effet de redéfinir la terminologie en lien avec les habitations unifamiliales jumelées;

Considérant que le Règlement 351 a pour effet de permettre la construction d'habitation unifamiliale jumelée à l'intérieur de la zone résidentielle R-1;

Considérant que le Règlement 351 a pour effet d'autoriser les unités d'entreposage, uniquement pour des usages agricoles ou forestiers, localisés dans les zones forestières sous certaines conditions;

Considérant que le Règlement 351 ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Carl Gilbert, appuyé par monsieur Martin Rodrigue et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le Règlement 351 de la Municipalité de Saint-Philibert.

2025-11-171

**AVIS À LA CPTAQ/ HYDRO-QUÉBEC (POSTE ÉLECTRIQUE LA
GUADELOUPE)**

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE
TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION
POUR L'UTILISATION DE LOTS À DES FINS AUTRES
QU'AGRICOLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE
SUR UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 0,002 HA SUR LES LOTS
5 666 532, 5 667 092, 6 648 115, 6 648 116, 6 689 324, 6 689 325 ET 6 689
326 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DOSSIER 452421**

Hydro-Québec souhaite faire l'ajout d'une nouvelle ligne de 25 kV au poste de Saint-Évariste, dans la Municipalité de La Guadeloupe. Le poste ainsi que les trois lignes de distribution 25 kV prenant source au poste St-Évariste supportent une charge électrique en hiver qui dépasse leurs limites d'exploitation. Pour cette raison, il est nécessaire d'ajouter un transformateur de puissance au poste

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

St-Évariste et de construire une nouvelle ligne électrique afin de soulager les lignes existantes. Une demande d'utilisation de terrains à des fins autres qu'agricoles est donc déposée auprès de la CPTAQ afin de permettre la réalisation des travaux.

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec requiert la recommandation de la MRC de Beauce-Sartigan en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1);

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) :

- 1° Le potentiel agricole des lots visés et des lots adjacents est essentiellement constitué de sols de classes 4-5FP, 4-4PW, 4-5PW ET 5-6PW selon le *Potentiel des sols ARDA*;
- 2° L'utilisation à des fins agricoles des lots visés ne semble relativement pas compromise, étant donné que l'emprise définie n'occupe qu'une faible portion des lots ciblés (0,002 hectare);
- 3° Cette autorisation ne devrait pas avoir d'effets négatifs sur les activités agricoles existantes ni sur leur développement, étant donné que la nouvelle ligne électrique sera installée en hauteur;
- 4° L'autorisation ne devrait pas entraîner de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement;
- 5° Selon les informations fournies, il n'y aurait pas d'autres emplacements disponibles sur le territoire qui permettent de répondre à ses besoins en électricité;
- 6° L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles ne semble pas compromise par le caractère même de l'utilisation autre qu'agricole demandée;
- 7° L'autorisation ne devrait avoir aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et en sol sur le territoire de la municipalité et du reste de la région;
- 8° L'autorisation ne devrait pas avoir pour effet de constituer une propriété foncière dont la superficie pourrait être limitée pour y pratiquer l'agriculture;
- 9° Le demandeur ne semble pas avoir démontré l'effet que sa demande pourrait entraîner sur le développement économique de la région;
- 10° Le demandeur ne semble pas avoir démontré les conditions socio-économiques liées à sa demande;
- 11° La MRC de Beauce-Sartigan ne possède aucun plan de développement de la zone agricole;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

12° Les effets d'une utilisation relative à l'agrotourisme sur la viabilité de l'exploitation agricole par la mise en valeur de ses produits agricoles ou le développement du secteur agricole semblent non applicables dans ce cas-ci;

13° Le dynamisme du territoire agricole ne semble en aucun cas être compromis par le projet.

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Breton, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité, que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'il recommande favorablement la demande d'utilisation de lots à des fins autres que l'agriculture, au dossier 452421, déposée par Hydro-Québec pour une superficie d'environ 0,002 hectare sur les lots 5 666 532, 5 667 092, 6 648 115, 6 648 116, 6 689 324, 6 689 325 et 6 689 326 du Cadastre du Québec.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;

PROJET BEAUCE-MANITOBA

Le directeur général explique aux élus les échanges réalisés entre les MRC de la Beauce et les représentants de l'Association des Municipalités bilingues du Manitoba. Le tout visant de propulser les relations municipales et économiques entre les deux régions. Le directeur général indique que les organisations de développement économique de la région (CEB) se sont jointes aux échanges.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2025

Il est proposé par monsieur Yvan Paré, appuyé par monsieur Jean-Philippe Mercier et résolu unanimement, qu'une motion de félicitations soit adressée à Destination Beauce pour son prix Azimut D'Or reçu pour son projet de la Route de la Beauce.

ADMINISTRATEUR FQM

Les élus sont interpellés afin qu'un des membres se porte candidat au comité administratif de la FQM. La période de mise en candidature se termine le 9 décembre prochain. M. Michel Marquis déclare son intérêt à nous représenter. Des démarches seront entreprises afin de soutenir sa candidature.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question de la part du public est adressée au président de l'assemblée.

2025-11-173

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Mercier, appuyé par madame Manon Bougie et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 40.

Francis Bélanger préfet

Éric Paquet, directeur général